



**TERRE ET CLIMAT : LE TEMPS D'AGIR !**

**27-28 JUIN 2017 STRASBOURG**

**SOMMET INTERNATIONAL DES ACTEURS NON ÉTATIQUES**  
Dégradation des terres et changement climatique dans les territoires



## **Atelier N°3: la Neutralité en matière de dégradation des terres**

Compte rendu de l'atelier et éléments de synthèse

### Désertif'actions 2017

Intervenants, par ordre alphabétique :

Antoine Cornet (CSFD)

Nadège Hellemans (CARI)

Abdoulaye Karama (SOS Sahel International, Burkina Faso)

Bhawani Shanker Kusum (Gram Bharati Samiti)

27/06/2017 - Strasbourg

---

## La neutralité en matière de dégradation des terres : émergence du concept et cadre de mise en oeuvre selon la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

Antoine Cornet, CSFD

L'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres vient de la prise en compte à l'échelle internationale d'un problème local : la dégradation des terres. Cette dernière a un impact sur la production agricole, sur la qualité de vie des populations, sur l'état de l'environnement, sur la biodiversité, sur le changement climatique. Tout le monde pour sa survie a besoin que l'on stoppe la dégradation des terres. La mobilisation globale a conduit à la création de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

Le concept de neutralité en matière de dégradation des terres a émergé progressivement dans le cadre de la CNULD, entre 2010 et 2015. Il est issu du constat que l'on ne peut stopper complètement la dégradation des terres, mais que des efforts doivent être fournis pour réduire au maximum ses effets négatifs. Son inscription en tant que cible du développement durable dans l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable acte sa prise en compte à l'échelle globale.

Selon la CNULD, la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), est « *un état où la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires au soutien des fonctions et services écosystémiques et au renforcement de la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent au sein d'écosystèmes et d'échelles spatio-temporelles spécifiques* ».

La NDT est à la croisée entre les trois Conventions de Rio (Désertification, Biodiversité et Changement climatique), car la dégradation des terres conduit à des pertes dans la biodiversité et dans les stocks de carbone organique des sols. De plus, la lutte contre la dégradation des terres permet l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La NDT constitue un point de synergie entre différents ODD, il faut donc réfléchir à des règles de mise en oeuvre pour en satisfaire les trois piliers (environnemental, social et économique). Les enjeux de la neutralité en matière de dégradation des terres ne sont pas qu'environnementaux, ils sont aussi socio-économiques et concernent notamment la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

La mise en oeuvre de la NDT connaît trois réponses, selon le cadre conceptuel<sup>1</sup> défini par l'Interface science-politique de la Convention :

- éviter la dégradation des terres avant qu'elle n'intervienne;
- Réduire la dégradation des terres et ses effets;
- Inverser la dégradation des terres en réhabilitant les services écosystémiques (voir encadré) qui peuvent l'être.

---

<sup>1</sup> CNULCD / Interface science - politique (2016). Terres en équilibre. Le cadre conceptuel scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres. Note Scientifique et Politique 02. Septembre 2016. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Bonn, Allemagne, ISBN 978-92-95110-36-6 (version papier), 978-92-95110-35-9 (version électronique).

Les **services écosystémiques** sont tous les bienfaits que les hommes obtiennent des écosystèmes. Ceux-ci comprennent les services d'approvisionnement tels que la nourriture et l'eau, les services de régulation tel que la régulation des inondations et des maladies, les services culturels tels que les bénéfices spirituels, récréatifs et culturels, et les services de soutien qui maintiennent des conditions favorables à la vie sur Terre, tels que le cycle des éléments nutritifs.

Source : [Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire Summary](#), traduit par GreenFacts

La mise en oeuvre de la NDT s'effectue à trois échelles.

1. Niveau international (ou global) :
  - Relation avec les ODD et synergie entre les Conventions de Rio.
  - Les enjeux : sécurité alimentaire, environnement, climat.
2. Niveau national :
  - Les États sont les interlocuteurs des Nations Unies, et ils sont responsable de l'élaboration de politiques de développement. Ils élaborent des cibles volontaires de neutralité selon la procédure définie par le Mécanisme mondial (voir encadré).
  - Les enjeux : préservation des ressources naturelles, développement économique.

Le **Mécanisme mondial** est l'organe de la CNUCLD qui apporte un appui aux pays dans la mise en oeuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres. Il conseille les États, promeut les partenariats et met en avant les innovations au niveau étatique.

Source : <http://www2.unccd.int/about-us/global-mechanism>

3. Niveau local :
  - Responsabilité des autorités publiques décentralisées et des usagers. À ce niveau, la mise en oeuvre de la neutralité passe nécessairement par des projets. L'attention est portée sur le choix de développement des populations.
  - Les enjeux : développement, amélioration des conditions de vie des populations.

Les programmes et projets de mise en oeuvre de la neutralité doivent dépasser le schéma traditionnel d'acceptabilité (passive) par les populations et/ou les autorités locales. Cela passe par la co-construction de tels programmes et projets par les principales parties prenantes. Les sociétés ne sont pas un tout homogène, ce qui nécessite l'identification et l'intégration des parties prenantes, ainsi que la prise en compte de tous les enjeux.

La mise en oeuvre de la neutralité amène d'autres questions :

quelle place de la société civile dans le processus ?

Pour qui, et comment, doit s'effectuer la restauration des terres dégradées ?

Quelles sont les modalités de financement de la mise en oeuvre ?

Il est nécessaire de rester vigilant sur un certain nombre de points :

> Respecter la hiérarchie des réponses à apporter à la dégradation des terres, et donc fait de la prévention/préservation la priorité

> Ne pas permettre, via la compensation et la restauration des terres dégradées, l'accapement et la commercialisation des terres

## La mise en oeuvre de la NDT à l'échelle nationale : le processus de définition des cibles au Burkina Faso

Abdoulaye Karama, SOS Sahel International - Burkina Faso

En juin 2016, le Plan national de développement économique et social (PNDES) du Burkina Faso s'aligne avec le programme national du secteur rural pour organiser la mise en oeuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres.

Les cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres au Burkina Faso ont été définies par deux organismes :

Le **Comité de haut niveau de supervision**, qui comme son nom l'indique supervise les activités du Groupe de travail technique, et de les valider à différentes étapes.

Le Comité est présidé par le Secrétaire général du Ministère en charge de l'environnement, et il est composé des secrétaires des différents ministères sectoriels concernés ainsi que de représentants d'organisations internationales et de la société civile.

Le **Groupe de travail technique** est une instance pluri-disciplinaire et pluri-institutionnelle composée d'une trentaine de membres. Son objectif est d'appuyer, grâce à l'expertise des différents membres, la mise en oeuvre du processus de définition des cibles, et de promouvoir l'intégration de la NDT dans les politiques et les plans nationaux de gestion durable des terres et de lutte contre la désertification. Il est composé de trois sous-groupes de travail, correspondant aux trois indicateurs CNULD que sont la productivité des terres, l'occupation et l'utilisation des sols, ainsi que le stock de carbone organique. Le Groupe de travail technique a pour tâches :

- de rétablir la situation de référence pour chacun des indicateurs de la Convention
- de proposer les cibles de NDT et les mesures associées.

En juin 2017, le Burkina Faso a présenté le résultat de ce processus :

*D'ici à 2030, 100% des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurées, tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT*

Cela représente 5,16 millions d'hectares à restaurer, soit 19% du territoire national

Le Burkina Faso a choisi d'intégrer la mise en oeuvre de la neutralité dans le cadre de l'Initiative de la Grande Muraille verte au Sahel et au Sahara. Les actions menées sur le terrain sont en faveur de la gestion durable des terres, notamment par les femmes et d'autres groupes spécifiques. Cet exemple témoigne des synergies qu'il existe entre les différentes initiatives aux différents niveaux de mise en oeuvre (international, national, local, et même régional et infranational). Il prend également en compte la participation de la société civile et des principales parties prenantes du territoire burkinabé.



---

## La pertinence de la mise en oeuvre de la NDT à l'échelle locale : l'activité d'une ONG en Inde

Bhawani Shanker Kusum, Gram Bharati Samiti

Bhawani Shanker Kusum raconte ensuite son expérience au sein de l'association Gram Bharati Samiti (« Société pour le développement rural »). Cette association est engagée depuis une trentaine d'années dans la mise en oeuvre de divers programmes environnementaux concernant la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification dans les zones arides en Inde. Les activités principales, le plus souvent menées avec des communautés de femmes, consistent en la reforestation sur diverses catégories de terres dégradées, fortement ensablées et érodées; La stabilisation des dunes de sable; le renforcement de ravines; la récolte d'eau de pluie.

54% de la population mondiale vit dans la région Asie-Pacifique. Cela représente environ 3000 millions d'habitants, qui ne possèdent que 17% des ressources mondiales. L'Asie est le continent le plus affecté par la dégradation des terres, de par son nombre de personnes touchées par la désertification et la sécheresse. Les principales causes de la dégradation des terres sont l'érosion hydrique, l'érosion éolienne et la salinisation.

Sur un total de 4,3 milliards d'hectare de terres, 1,7 milliards d'hectares sont des terres arides, semi-arides ou subhumides sèches. Cela inclut :

- Les déserts extensifs de Mongolie, de Chine, d'Iran, du Pakistan et de l'Inde;
- Les dunes de sables de Syrie;
- Les pentes montagneuses fortement érodées au Nepal;
- Les collines du Laos subissant la déforestation et le surpâturage.

En Inde, plus particulièrement, les zones arides représentent 2/3 de la surface totale des terres. Plus de 80% des agriculteurs indiens possèdent des terres de moins d'un hectare - il s'agit du plus fort ratio au monde. Les principales causes de la dégradation des terres en Inde sont :

- La déforestation,
- L'utilisation d'énergies non renouvelables,
- L'usage non durable de bois de chauffe et de ressources fourragères
- Le surpâturage
- Des modes de conservation des sols non adaptés
- L'usage immodéré de composés agro-chimiques
- L'extraction intensive de l'eau située dans les nappes phréatiques

Toutefois, le ministère de l'environnement indien reste positif : la neutralité en matière de dégradation des terres peut être atteinte d'ici 2030 si les populations s'impliquent.

La réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres passe par l'approche territoriale. Cela permet un développement local homogène, intégré, multi-échelle et progressif. La décentralisation sans autonomie ne peut conduire au développement local, mais malheureusement, c'est le cas pour beaucoup de régions. Les défis sont alors :

- Stopper la déforestation et la coupe de bois de chauffe et de fourrage (et donc procurer des ressources alternatives aux femmes)



- Empêcher l'accapement de forêts et de parcours pastoraux
- Limiter le pâturage du bétail dans les forêts et les parcours pastoraux
- Former à la conservation des sols
- Restaurer les structures traditionnelles de récolte de l'eau (barrages de boue, *stepwell*, et citernes de récolte d'eau de pluie)
- Favoriser la production et l'utilisation de fumure organique (Vermi Compost produit par les lombrics)
- La plantation d'espèces à croissance rapide

Créer du lien entre les projets de développement dans les territoires et le processus national de définition des cibles de NDT : comment adapter les politiques nationales dans un cadre local, et comment valoriser les projets existants ?

L'association GBS intègre les parties prenantes dans divers comités (comité consultatif, comité de coordination, comité de mise en oeuvre), dans les différentes activités qu'elle mène. Les activités sont mises en oeuvre dans le respect du planning et des prévisions budgétaires.

La mise en oeuvre au niveau local se base sur les savoir-faire traditionnels. Chaque stratégie doit être adaptée au contexte local, puis on peut répliquer les expériences à plus grande échelle.

---

## La contribution des projets de développement dans les territoires aux cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres : l'étude du Groupe de Travail désertification (GTD)

Nadège Hellemans, CARI

Le Groupe de Travail Désertification est une plateforme française d'acteurs non étatiques (associations, scientifiques, bureau d'étude et collectivités locales) oeuvrant pour lutte contre la désertification. Créé à l'initiative du CARI en 2001, le Groupe de Travail Désertification est la composante française du Réseau Sahel Désertification. Il propose actuellement une étude sur la contribution des projets de développement dans les territoires aux cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres.

Suite à l'émergence du concept de la neutralité, et à son adoption en tant que cible du développement durable, le Groupe de Travail Désertification (GTD) s'est interrogé sur les conséquences de sa mise en oeuvre opérationnelle. La question se pose notamment de la place de la société civile dans la réalisation des cibles nationales de neutralité. Les deux présentations précédentes ont montré que la société civile a sa place dans l'élaboration des cibles nationales de neutralité (présence de représentants de la société civile dans le comité de supervision de haut niveau et dans le groupe de travail technique au Burkina Faso), ainsi que dans sa mise en oeuvre concrète (action des ONG de développement en matière de lutte contre la dégradation des terres, cas de GBS en Inde). Elle contribue à la mise en oeuvre des cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres.

L'étude proposée par le GTD vise à porter la définition de la neutralité en matière de dégradation des terres par la société civile, à trouver un axe pour sa mise en oeuvre (Gestion durable des terres ? Objectifs de développement durable ?), et à valoriser l'action sur le terrain des ONG de développement. En effet, le concept de neutralité est récent et tous les pays n'ont pas défini leurs cibles volontaires, peu de projets intègrent donc explicitement la NDT. Pourtant, on le voit avec l'action de Gram Bharati Samiti, mais aussi d'autres associations dans le monde, certains projets visent à réduire la dégradation

des terres, atténuer le changement climatique et améliorer les conditions de vie des populations. Il faut alors étudier de quelle manière, dans quelle mesure et à quelle échelle ces projets mettent en oeuvre la neutralité en matière de dégradation des terres. C'est pourquoi le résultats de l'étude sera de produire une grille d'analyse de projets, selon la méthodes des principes et critères. La grille d'analyse est le fruit d'une recherche bibliographique sur la neutralité et ses enjeux, mais aussi d'entretiens téléphoniques avec des partenaires du GTD, afin de dégager des critères de mise en oeuvre. Un travail spécifique sur l'articulation de la NDT avec les autres ODD a permis de dégager les grands principes de cette grille.

---

## Groupes de travail

Les présentations ont permis d'introduire les trois questions suivantes, qui ont été l'objet de trois groupes de travail sur le modèle du « World Café » :

1. Quelle pertinence de la mise en oeuvre de la NDT à l'échelle des territoires ?  
(Groupe animé par Bhawani Shanker Kusum et Régis Maubrey)
2. Créer du lien entre les projets de développement dans les territoires et le niveau national : comment décliner les politiques nationales dans un cadre local et comment prendre en compte les projets existants ?  
(Groupe animé par Abdoulaye Karama)
3. Comment prendre en compte la hiérarchie des réponses à la dégradation des terres dans les projets, et à quelle échelle ?  
(Groupe animé par Nadège Hellemans et Antoine Cornet)

La réflexion a été fructueuse. Les participants ont dégagé 4 idées majeures.

### **Les rapports entre les différents Niveaux de mise en oeuvre sont équilibrés**

Les participants ont souligné que les différents niveaux de mise en oeuvre de la neutralité ne sont pas déconnectés. De manière générale, les concepts sont définis au niveau international, ils sont structurés au niveau national, puis déclinés au niveau local. Cependant, en ce qui concerne la neutralité les interactions ne doivent pas être uniquement descendantes (*top-down*), elles sont également ascendantes (*bottom-up*). Pour la mise en oeuvre de la neutralité, la concertation entre le niveau national et le niveau local est primordial. Cela permet de prendre en compte les savoir-faire traditionnels, et de les valoriser (cette valorisation peut même se faire par le biais de la recherche).

D'autres niveaux existent entre le niveau local et le niveau national, qu'il est nécessaire de prendre en compte. Il est rappelé que ces structures infra nationales doivent être autonomes (« la décentralisation sans autonomie ne permet pas le développement local »). D'autres échelons sont également présents : il s'agit de toutes les initiatives supranationales comme TerrAfrica ou la Grande Muraille Verte en Afrique. La mise en oeuvre de la NDT passe par la gestion durable des terres dans le cadre de telles initiatives, car elles permettent une vision holistique et une harmonisation des enjeux du développement durable.

### **L'approche territoriale est à privilégier pour la mise en oeuvre opérationnelle de la NDT**

Ensuite, les participants ont rappelé l'importance de la prise en compte du contexte local. Dans un premier temps, rien ne sert d'établir de grandes lignes générales, ou de projets-cadre. L'approche territoriale permet de définir une échelle spatio-temporelle cohérente avec les perspectives de dévelop-

pement du territoire. Pour ce faire, un groupe d'acteurs assez large doit être mobilisé. Cette représentativité vise à partager les bonnes pratiques à partir de ce qui existe déjà. Les bonnes pratiques, mais aussi les échecs, doivent être partagés afin que chacun puisse faire le bilan et apprendre de ses erreurs, et diffuser l'information.

### **La prévention de la dégradation des terres doit être la priorité**

Dans la mise en oeuvre de la séquence des réponses à la dégradation des terres (éviter, réduire, restaurer), l'échelle temporelle n'est pas à négliger. Il est préférable de mettre l'accent sur le volet « éviter », et donc de s'attaquer aux causes primaires de la dégradation des terres, pour être le plus efficace possible. Réduire la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées sont des activités qui interviennent à un stade avancé de la dégradation. Or, à ce stade, les communautés n'ont plus les moyens de restaurer les terres, elles ont même très peu de moyens de subsistance.

### **La GDT et les ODD comme axe de mise en oeuvre de la NDT**

Les participants soutiennent que la gestion durable des terres paraît être l'axe de mise en oeuvre le plus approprié. Une compréhension holistique de la neutralité permet également la prise en compte plusieurs ODD, qui ne sauraient être adressés indépendamment. Les principaux goulots d'étranglement de la mise en oeuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres sont la difficulté à mobiliser des fonds, ainsi que la survenance d'aléas climatiques importants (et donc dévastateurs chez les populations vulnérables).

